

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_014_BIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2018

Nombre

de Conseillers en exercice 13

de Présents 8

de Votants 11

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

AFFECTATION DU RESULTAT SEA 2017

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Jean-Marie MARTIN

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine, PEREZ Christophe par PAUL Bénédicte, ROUSSELET Jean-Louis par AILHAUD-BLANC Régine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Patrick BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/04/2018

Vu le Code général des collectivités territoriales en sa partie législative : article L. 2311-5,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu les délibérations du 10 avril 2018 adoptant les comptes de gestion et le compte administratif 2018 du service eau assainissement de la commune de Champtercier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du service eau et assainissement de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
41 031.67	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 11/04/2018
004-210400479-20180410-DE_2018_014_BIS-DE

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

